

Résolution présentée par la délégation du Burkina Faso

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne “STOP aux mutilations génitales féminines (MGF) ! ”

L'Assemblée Générale,

Inquiète par les 230 millions de filles et de femmes vivantes aujourd'hui ayant subi des MGF dans 30 pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie où les MGF sont pratiquées,

Dévastée qu'environ 4 millions de filles subissent des mutilations génitales,

Préoccupée par les plus de 3 millions de filles exposées au risque d'endurer ces souffrances,

Outrée que dans un monde où nous prônons la liberté des femmes, nous pouvons encore accepter cette tradition créée par les hommes pour les hommes afin de réduire la femme à une procréatrice,

Affligée par la souffrance à vie que ces femmes subiront,

Rappelle que les MGF sont une violation des droits humains des filles et des femmes,

Peinée par la négligence de leur droit, de leurs plaintes, de leur bien-être et particulièrement de cette pratique inhumaine souvent forcée et normalisée dans des communautés,

Constatant qu'il y a un manque d'actions faisant réellement poids,

Décide d'obliger :

- tous les établissements scolaires des pays concernés par les MGF à inviter des missionnaires de l'OMS à intervenir. Imposer l'implantation d'associations et ainsi imposer une formation obligatoire à tous les enseignants et à tout le corps médical ;
- l'entreprise à des discussions avec les représentants de chaque communauté afin d'encourager l'abandon des MGF dans leur village et ainsi améliorer le développement social ;
- la mise en place des unités de surveillance dans les zones pratiquant encore les MGF ;
- les pays pratiquant les MGF à condamner tout acte de mutilation.

Le texte français fait foi.